



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
VILLE DE PIGNAN

Délibération n° 01 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Rémi SIE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil Municipal - Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Madame le Maire informe le Conseil que Madame Clara GIMENEZ élue sur la liste « Convergences à Gauche », a présenté par courrier en date du 19 décembre 2016, reçu en mairie le 26 décembre 2016 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet de l'Hérault a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Jean-Marie POURTIER est donc appelé à remplacer Madame Clara GIMENEZ au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 31 mai 2015 et conformément à l'article L.270 du code électoral Monsieur Jean-Marie POURTIER est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

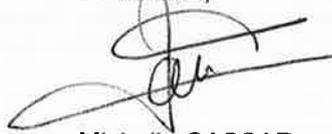
Le conseil Municipal prend donc acte de l'installation de Monsieur Jean-Marie POURTIER en qualité de conseiller municipal.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 01/2017

Objet : Conseil Municipal - Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} mars 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN